

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Février 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le treize février deux mil dix-sept, dix neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – HERVIER Brigitte - JALLET Jean-Philippe – VALTY René – FONTAINE Joël – LOUSTALNIAU Olivier – FAYET Noël – GUILLON Frédéric – GONCALVES Céline – THERMIDOR Sophie lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente : CHAZEL VIOLAINE

Secrétaire de séance : FAYET Noël

INVESTISSEMENTS 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- décide la réalisation de travaux suivants sur l'exercice 2017 :
 - remplacement de la fosse toutes eaux de la station d'épuration ;
 - réfection d'une pente de la toiture du logement communal « E » ;
 - remplacement de deux paires de volets de l'école et de l'évier de la salle polyvalente ;
 - réparation des vitraux de l'église et de leur protection ;
 - remise en place de la croix de Grand Vent ;
 - logiciel métier « Cosoluce » et
 - remplacement de mobilier au secrétariat de la mairie.

VENTE TERRAIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- décide la vente de la parcelle de terrain située au 5. La grande Rue, d'une superficie de 1 121 m², en terrain à construire au prix de 10 € le m² viabilisé.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide de ne pas majorer le taux des trois taxes locales pour l'année 2017.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal adopte le nouveau montant de la redevance « assainissement collectif », pour la période du 1^e octobre 2017 au 30 septembre 2018, comme suit :

- forfait : 15 €
- m³ d'eau : 1 €.

LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide la location du logement communal « A » pour un montant mensuel de 500 €.

ECOLE – ORGANISATION DU RPI – RENTREE 2017

Le Conseil Municipal,

- considérant la proposition de Mme l'Inspectrice d'académie relative à l'organisation de la prochaine rentrée scolaire 2017/2018,

après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- se prononce POUR :
 - 2 classes à Saint-Léon PS/MS/GS (17 élèves) et CE2/CM1/CM2 (24 élèves) et
 - 1 classe à Sorbier CP/CE1 (21 élèves) ;

- décide de conserver à sa charge les frais de scolarité des enfants de Liernolles, et de Saint-Léon dans le cadre de la réciprocité,
- reste solidaire avec la commune de Saint-Léon par l'acquittement d'une contribution annuelle au prorata du nombre d'enfants de la commune, pour le financement de l'emploi de l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) et
- sensible aux souhaits des parents d'élèves sur le plan pédagogique, propose d'engager rapidement une réflexion entre le RPI, Jaligny sur Besbre et les communes voisines pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Fait à SORBIER, le 16 Février 2017

Le Maire,
PUJOS Henri

